



Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : **23**
Nombre de membres en exercice : **23**
Présents à la séance : **15**
Représenté(s) : **4**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES **PAR LE DU CONSEIL MUNICIPAL** **LORS DE LA SÉANCE DU** **JEUDI 25 MAI 2023 À 20 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 16 mai 2023 sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

Étaient présents : Jean-Charles MOREL, Martine CONTY, Hervé DE KONINCK, Patricia DAOUD, Didier PIERSIELA-CHAIGNEAU, Pascale AYNARD, Guy REUSSE, Patrick SCHNEIDER, Yves LEBERQUIER, Odile DUQUENNE, Rudy JEAN, Nathalie MASSCHELEIN, Karine SEYMOUR-INAMO, Sonia MOREL, Gérard MAILLE.

Étaient absents excusés représentés : Gilbert AUDINET *pouvoir à Guy REUSSE*, Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER *pouvoir à Martine CONTY*, Fabienne BAGUET *pouvoir à Didier PIERSIELA-CHAIGNEAU*, Tom PORTIER *pouvoir à Odile DUQUENNE*.

| NUMÉRO | OBJET | DÉCISION |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2023-05-01 | Dénomination d'espace public : parc de la mairie | APPROUVÉE |
| 2023-05-02 | Tarif des droits d'occupation du domaine public de la commune : création de tarifs terrasse café restaurant | APPROUVÉE |
| 2023-05-03 | Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2024 | APPROUVÉE |
| 2023-05-04 | Effacement d'une dette suite à la Commission de surendettement des particuliers de l'Oise | APPROUVÉE |
| 2023-05-05 | Adhésion de la commune d'Andeville à l'association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire (ANCGVM) | APPROUVÉE |
| 2023-05-06 | Recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L332-8 2° du Code de la fonction publique | APPROUVÉE |
| 2023-05-07 | Décisions du Maire prises en l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales | APPROUVÉE |

Andeville, le 26 mai 2023

Le Maire,
Président de la séance,



Jean-Charles MOREL

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ». Publié sur le site internet <https://andeville-actes.usagers.fr/espace-demarches>, le vendredi 26 mai 2023 conformément à la délibération du Conseil municipal du 30/06/2022 (N°2022-06-13) portant choix du mode de publicité des actes applicable dans la commune (article L2131-1 IV du CGCT).